

# LES RESPONSABILITES DU DIRIGEANT ASSOCIATIF

Vous êtes responsable d'une association sportive pour laquelle vous ne ménagez ni votre temps ni votre dévouement et vous êtes souvent amené à vous interroger sur les risques et les responsabilités encourus par cette dernière et/ou par vous-même.

Consciente de vos interrogations, le **CDOS 60** met en place, dans le cadre de ses soirées « débats & rencontres », 2 réunions d'information abordant les thématiques suivantes :

- **Les notions de responsabilité civile & Les notions de responsabilité pénale.**
- **Les évolutions législatives relatives au certificat médical et la loi Brailard sur les statuts des sportifs de haut niveau.**
- **Le contrat d'assurance, principal outil de gestion des responsabilités.**

Elles seront animées par **Emilie Bataille**, juriste de la MAIF.

■ **Jeudi 26 octobre, à partir de 18h45**

Salle de réunion, Hôtel IBIS  
3 avenue des Pommiers, D200  
VILLERS-ST-PAUL

■ **Jeudi 14 décembre, à partir de 18h45**

Salle de réunion, Hôtel Kyriad  
10 Avenue Marcelin Berthelot, ZAC de Mercières  
COMPIEGNE

**Participation gratuite, avec inscription obligatoire à l'aide du [coupon-réponse](#) ou sur le site web du [CDOS oise.franceolympique.com](http://CDOSoise.franceolympique.com)**

En espérant vous voir nombreux, sportivement,

L'équipe du CDOS de l'Oise



Avec le soutien de :



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



Région  
Hauts-de-France

-----  
**COUPON-REPONSE**

Mme, M : .....

Association : ..... Fonction : .....

Tel : ..... Mail : .....

Assistera à la soirée *débats & rencontres* du CDOS  le jeudi 26 octobre à Villers-St-Paul

le jeudi 14 décembre à Compiègne

Sera accompagné(e) de Mme, M : .....

*Un buffet convivial clôturera l'événement.  
Merci de vous inscrire avant les 18 octobre et 6 décembre*